

La personne juridique

1. Qui sont les personnes juridiques en droit français ?

- La **personnalité juridique** est l'aptitude à être titulaire de droits et d'obligations. Elle est accordée à deux catégories d'acteurs de la vie juridique : la personne physique et la personne morale.
- La **personne physique** est un être humain. Elle détient la personnalité juridique de la naissance à la mort.
- La **personne morale** est un groupement de personnes poursuivant un intérêt commun dépassant l'intérêt individuel de ses membres. Elle obtient la personnalité juridique lors de sa constitution, jusqu'à sa dissolution.
- Les personnes juridiques disposent d'un patrimoine.

2. Quels sont les éléments d'identification des différentes personnes juridiques ?

- Une **personne physique** est identifiée par son nom de famille, son prénom, son sexe, ainsi que par son domicile.
- La notion de **genre** n'est pas un élément d'identification de la personne, même si elle fait son entrée en droit français.
- Une **personne morale**, quant à elle, est identifiée par sa dénomination sociale, ainsi que son siège social.

3. Quel est le statut de l'animal en droit français : chose ou personne ?

- Dans une loi du 16 février 2015, le Code civil a accordé un **statut particulier** à l'animal, en le définissant comme un « être vivant doué de sensibilité », mais « soumis au régime des biens ». Cette réforme ne permet donc pas de trancher de façon satisfaisante la question du statut de l'animal, mais plus d'engager une réflexion sur la nécessité de renforcer la protection de l'animal.